



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
du 18.12.2014 à 20 heures en Mairie**

**Désignation du secrétaire de séance**

Madame Mariane DOMEIZEL est désignée secrétaire de séance

**Approbation du procès-verbal de la séance du  
27.10.2014**

*Le procès-verbal de la séance du 27.10.2014 est approuvé*

**1. Budget principal : décision modificative n° 2 au  
budget primitif**

Rapporteur : Monsieur GAGGIOLI

Les décisions modificatives n° 2 pour le budget principal n° 1 pour le budget annexe camping municipal, pour la comptabilité de stock des budgets annexes de la régie funéraire et du lotissement du Parc sont approuvées à l'unanimité.

**2. Création d'un service commun au sein de COTELUB  
pour l'instruction des autorisations d'urbanisme :  
convention de mise à disposition du service**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la convention de mise à disposition du service commun au sein de COTELUB pour l'instruction des autorisations d'urbanisme et a autorisé Monsieur le Maire à la signer. Monsieur le Maire a été désigné pour représenter la commune au sein du comité de suivi. Le conseil municipal a également approuvé à l'unanimité la convention avec l'Etat pour l'accompagnement de la commune et du service commun, cette convention pouvant aller jusqu'au 30 juin 2015.

### **3. Groupement de commande relatif à la passation d'un marché pour la réalisation d'un PAVE du territoire**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, la réalisation d'un groupement de commandes ayant pour but le lancement d'un marché pour la réalisation d'un PAVE concernant les 14 communes et COTELUB. COTELUB sera le coordonnateur de ce groupement de commande. Monsieur le Maire a été autorisé à signer la convention à intervenir.

### **4. Convention habitat à caractère multi-sites entre COTELUB et l'EPF PACA : adhésion de la commune**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité d'adhérer à la convention Habitat à caractère multi-sites conclue entre COTELUB et l'EPF PACA, et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

### **5. Délégation du droit de préemption de la commune à l'E.P.F. P.A.C.A. « Site des Aires - entrée Sud du Village ».**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal , à l'unanimité, a décidé :

- de retirer la délégation donnée à Monsieur le Maire pour l'exercice du droit de préemption urbain (renforcé), sur la totalité du périmètre d'intervention de l'E.P.F. P.A.C.A , selon la convention d'intervention foncière en phase impulsion - réalisation en vue de l'aménagement du site « des Aires » qui comprend le quartier éponyme et l'entrée Sud du Village.
- de déléguer l'exercice du droit de préemption urbain (renforcé) au profit de l'Etablissement Public Foncier P.A.C.A. sur la totalité dudit périmètre,
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions, à signer tous actes ou documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision.

### **6. Acquisition de terrains**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'acquérir pour l'euro symbolique (plus les frais) l'emprise foncière correspondant à un élargissement de voirie réalisé dans le cadre de l'aménagement du carrefour formé par les chemins de Vaumale et du Jas de Bourg, appartenant actuellement à Monsieur BARROERO, et de charger l'Office Notarial de La Tour d'Aigues de l'élaboration de l'acte authentique.

**7. Convention de gestion du domaine routier  
départemental ou communal en continuité du réseau  
départemental**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Annexe n° 5

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de gestion du domaine routier départemental ou communal en continuité du réseau départemental à intervenir avec le Département de Vaucluse, et à autorisé Monsieur le Maire à la signer.

**8. Demandes de subventions auprès des partenaires  
institutionnels pour les projets d'investissement**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire, à solliciter l'aide des partenaires institutionnels privés et publics pour la réalisation des opérations d'investissement prévues au budget.

**9. Tarifs repas cantine scolaire 2015**

Rapporteur : Monsieur GAGGIOLI

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de maintenir le prix du repas à la cantine scolaire à 2.65 € pour les enfants de la commune, et à 5.50 € pour les enfants venant de l'extérieur.

**10. questions diverses**